COMMISSION TRANSPORTS, SECURITE ET MOBILITE CONJOINTE AVEC LA COMMISSION URBANISME, CONSTRUCTIONS ET PATRIMOINE

Procès-verbal de la séance du lundi 8 février 2021 à 19h00
Corsier, Salle des Sociétés

Présent(e)s :	M. Killian SUDAN	Président de la CTSM
	M. Dante GIACOBINO	Président de la CUCP
	Mme Dominique BAUMBERGER	
	M. Adrien COCHET	
	M. Jean-Noël DUCREST	
	Mme Andrea EHRETSMANN	Rempl.
	M. Federico GIACOBINO	
	M. Laurent PECCOUD	
	M. Raphaël RAPIN	
	Mme Marine RYSER	
	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
	M. François JACCARD	Adjoint
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général
Excusée :	Mme Catherine ODIER	

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021**
3. **Projet de voie lacustre et quai de Corsier**
4. **Communications de l'Exécutif**
5. **Divers**

M. K. Sudan, Président de la CTSM, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. K. Sudan donne lecture de l'ordre du jour.
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021 est approuvé à la majorité par 5 voix pour et 1 abst. sous réserve de la précision suivante : p. 4 « M. K. Sudan demande des précisions sur les abonnements *et plus particulièrement pour les étudiants et les moins de 25 ans »*.

3. Projet de voie lacustre et quai de Corsier

M. K. Sudan informe les membres de la CUCP d'une présentation le 18 janvier 2021 en commission CTSM du projet d'une nouvelle voie lacustre par Mme Nicole Favre, représentante de la banque privée Lombard Odier, accompagnée de M. Fréderic Rochat, Associé de Lombard Odier et de M. Andreas Bergmann, CEO de la CGN.

Une plaquette intitulée *« Nouvelle voie bleue : ensemble rapprochons les deux rives. Février 2021 »* est distribuée aux commissaires.

M. le Président précise que dans le cadre d'un déménagement des activités de la banque Lombard Odier à Bellevue à fin 2023, il a été conçu un projet de Voie bleue reliant les commune Arve & Lac au Léman Express.

L'idée est de pouvoir utiliser les infrastructures existantes, utilisables toutes l'année, proche des connexions TPG et des voies vertes afin de privilégier la mobilité douce. Le bateau serait accessible à tous, toute l'année et par tout temps, avec une cadence de 30 minutes aux heures de pointe. En 2024, la CGN lancera sur cette ligne un bateau « 0 émission » fonctionnant à l'électrique et à l'hydrogène.

Les solutions retenues dans une première étude étaient les débarcadères de la Belotte, de Corsier et de Bellevue Saladin. L'inconvénient du Port de la Belotte est son accès par un chemin privé et le risque élevé d'oppositions de la part des riverains.

Les initiateurs du projet ont pour objectifs de développer une mobilité douce de porte à porte, avec des débarcadères proches des arrêts TPG et **inaccessibles** en voitures, offrant la possibilité d'effectuer le trajet de bout en bout à vélo et la mise en place potentielle d'un bus de rabattement pour les communes de la rive gauche non desservies par les lignes existantes.

La navette sera aménagée en vue de pouvoir accueillir à son bord un minimum de 40 vélos.

Il a été précisé que les 400 usagers par jour prévus dès le lancement du projet auraient un horaire différencié afin d'assurer la fluidité des embarquements.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à CHF 1 mio supporté pour 1/3 par les communes partenaires et 2/3 par les acteurs privés et la commune de Bellevue. Le lancement de la voie bleue est souhaité à l'été 2023 ou janv. 2024 pour une période test de 3 ans.

Lors de la séance du 18 janvier 2021, la CTSM a émis à l'unanimité un préavis favorable sur une entrée en matière sur le principe de ce projet. Un certain nombre de réserves ont fait l'objet de questions transmises à l'Exécutif.

- Dans quelle mesure peut-on imposer le projet à la commune de Corsier ?
- Qu'est-il prévu pour compenser les nuisances, si minimes soient-elles ?
- Les coûts inhérents à ces nuisances (présence d'un APM, déchets supplémentaires, ...) seront-ils pris en compte dans la péréquation ?
- Faudra-t-il prévoir un parking pour les vélos et autres 2 roues ?
- Si après les trois années de test la commune se retire du projet, la ligne pourra-t-elle continuer à être exploitée par la CGN ?

M. le Président cède la parole aux membres de l'Exécutif.

M. C. Baumberger précise que les concessions des lignes commerciales de la CGN sont du ressort de la Confédération. La Confédération sollicite les cantons, les communes ne font pas partie de la décision mais sont toujours consultées. Les débarcadères font partie du domaine public, ils appartiennent au canton. L'intérêt pour la commune est de négocier l'accès au débarcadère pour avoir de nouvelles infrastructures et de monnayer dans le cadre de la péréquation. La commune a tout intérêt à participer à l'élaboration de cette nouvelle traversée.

En ce qui concerne les nuisances, les usagers en tant qu'employés de banque ou d'autres entreprises, ne devraient pas causer de nuisances particulières. L'aménagement d'un parking à vélos et autres infrastructures qui se révéleraient nécessaires seraient à négocier dans le cadre de la globalité du projet.

Pour évaluer les coûts des éventuelles nuisances, le projet doit être engagé et testé. C'est à ce moment que des améliorations peuvent être apportées au projet.

Pour M. C. Baumberger, la commune a la grande chance de pouvoir participer à ce projet visionnaire qui s'inscrit dans la droite ligne de la mobilité douce. Concernant les coûts, la négociation avec les 9 autres communes dans le cadre de la péréquation sera décisive.
Il sera certainement nécessaire de prévoir l'aménagement d'un parking à vélos et peut-être la construction d'édicules.
Après la période de test de 3 ans, la commune peut se retirer du projet.

M. le Président cède la parole aux commissaires.

- M. R. Rapin trouve ce projet très intéressant. Il est bien d'avoir prévu une période test de 3 ans. Par ailleurs, c'est un plus pour la commune d'être associée au projet de la 1ère ligne publique de bateau « 0 émission » en Suisse.
- M. K. Sudan tient à rappeler les doléances des riverains du quai de Corsier concernant des nuisances dues aux déchets, au bruit, à la circulation, etc. Des projets d'aménagement sont en cours d'étude.

D'autres craintes émises lors de la présentation du projet concernent la préconisation de l'usage du vélo par tous les usagers. Qu'en sera-t-il durant les mois d'hiver ? Faut-il craindre des stationnements sauvages ou une augmentation de la circulation sur le mode de la dépose rapide « Kiss and Fly » ?

- M. le Maire informe que l'Exécutif a reçu les concepteurs du projet et a demandé quelques modifications. Il est prévu une rencontre avec les élus de la commune de Collonge-Bellerive pour discuter d'un aménagement du « terrain vague ». Le souhait de la commune de Corsier est de supprimer les places de stationnement le long du quai et de limiter la vitesse à 20 ou 30 km/h.

Les experts en mobilité évaluent la demande potentielle à 1700 utilisateurs, chiffre auquel M. le Maire ne croit pas.
Il faut saisir l'opportunité de participer à un projet novateur clés en main qui ne coûtera rien à la commune.
Corsier n'est pas demandeur, mais a la chance d'être partenaire ce qui permet de poser certaines exigences.

- M. F. Jaccard souligne la chance de pouvoir négocier dans la réalisation de cette nouvelle voie lacustre qui sera un plus pour les Corsiérois. Cette opportunité répond aux besoins et défis actuels.
- M. C. Lassauce rappelle que Corsier avait le label « Cité de l'Energie ». Ce projet, concret, se situe dans la ligne du label qui récompense les communes qui s'engagent de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, si Corsier est partenaire du projet, des négociations pourront être menées sur plusieurs points.

- M. R. Rapin entend les craintes quant aux nuisances possibles mais considère que les usagers de la navette (pendulaires) ne doivent pas être comparés aux fauteurs de troubles présents un soir d'été.
- M. F. Giacobino explique que ce point a été évoqué en commission afin de lancer le débat.
- M. L. Peccoud reconnaît que les 400 collaborateurs de la banque privée ne sont pas à considérer comme un public créant des nuisances. Cependant, à terme, le but de la navette est de permettre de rejoindre la rive droite et de continuer en direction de l'aéroport ou des organisations internationales ou encore de Lausanne. Il conviendra alors de pouvoir garer son vélo. M. le Conseiller municipal souligne l'importance de négocier avec les riverains et les habitants de la commune. Il ne faudrait pas que ceux-ci déposent un référendum. Le calendrier proposé laisse peu de temps pour cette concertation.

- M. K. Sudan précise qu'il pourrait y avoir une opposition et non pas un référendum.

- Concernant les nuisances liées au bateau mis en circulation lors de la phase test, celles-ci seront moindres. M. F. Jaccard informe de l'engagement de la CGN pour un

changement du système en vue de diminuer les vagues et le bruit. Les pêcheurs ont déjà été consultés.

- M. D. Giacobino est pour un développement des lignes lacustres afin de résoudre les problèmes liés à l'usage de la voiture. Il ne faut pas laisser passer cette opportunité. Cependant, il faut interdire l'accès au débarcadère par le Chemin du Port à tous les véhicules.
- M. le Maire rappelle les travaux menés au chantier naval et le trafic lié à l'activité nautique. Ce projet est l'occasion de négocier avec l'Etat pour réglementer la circulation sur le Chemin du Port. On ne peut supprimer le flux de véhicules se rendant à Collonge-Bellerive en passant par Corsier mais il vaut la peine de voir comment utiliser au mieux le parking existant.
- M. R. Rapin relève les avantages d'un projet novateur avec des promoteurs prêts à travailler avec la commune. Il faut se lancer en mettant des garde-fous.
- M. A. Cochet trouve le projet intéressant. Le seul point noir reste l'accès sachant qu'une seule ligne TPG dessert Corsier-Port. Qu'en est-il du bus de rabattement ?

M. C. Baumberger explique que seule une étude de marché pourra déterminer la suite à donner à ce projet connexe.

- M. le Maire est favorable à ce projet sachant qu'il sera possible d'engager des négociations pour pallier à d'éventuels désagréments. Par ailleurs, il faut savoir que cela offrira une plus-value financière sur les biens immobiliers.
- M. C. Lassauce donne des précisions sur la question relative à la possibilité d'imposer ou non cette traversée depuis Corsier. S'il y a la volonté de la Confédération et de l'Etat de faire une liaison lacustre qui est un intérêt public pour la mobilité à Genève et qui est un plus sur l'image que l'on veut donner à l'évolution du développement durable, le projet se réalisera. Le meilleur moyen pour la commune d'en tirer quelque chose de positif est de dire son intérêt tout en formulant ses craintes par rapport à la mobilité, etc. Il faut faire confiance en l'avenir et aux discussions futures, sachant que la commune « tient en partie le couteau par le manche ». En cas d'imposition du projet, la commune perdrait sa possibilité d'entrer en négociation. Il avait été brièvement évoqué l'intérêt de la commune pour une cabane de pêcheurs sur le quai, ce projet pourrait être combiné avec les aménagements nécessaires à la voie bleue.
- M. K. Sudan relève les très importants moyens financiers dont disposent les initiateurs du projet. La banque se fait une bonne publicité et offre une solution à ses employés contraints de travailler à Bellevue.

Il conviendra de lister les intérêts que ce projet offre aux Corsiérois et pour les autres communes dans le cas où l'idée d'une navette de rabattement devait se concrétiser.

- M. A. Cochet souligne que la ligne TPG 39 pourrait faire office de navette avec un prolongement sur Corsier-Port.
- M. D. Giacobino dit la chance d'avoir une phase d'essai de 3 ans pendant laquelle il sera possible de procéder à des ajustements.
- M. K. Sudan revient sur l'aménagement du parking sis sur la commune de Collonge-Bellerive. Cet espace pourrait accueillir un parking à vélos et pourquoi pas un point de récupération. Le projet de la voie bleue peut également relancer la question du carrefour Rte d'Hermance, Chemin du Port, Route du Lac avec l'aménagement d'un rond-point.
- M. E. Anselmetti rappelle le rendez-vous agendé avec les autorités de Collonge-Bellerive.
- M. J.-N. Ducrest demande quelles sont les différences entre le projet de navettes lacustres développé à Anières et celui de Corsier et pourquoi les Aniérois ont refusé le projet.

M. C. Lassauce évoque un site peu adapté avec un débarcadère devant faire l'objet de travaux, la profondeur d'eau se révélant insuffisante.
M. F. Jaccard précise que les 2 projets sont indépendants et ne doivent pas être comparés.

M. K. Sudan rappelle la demande des initiateurs à savoir une décision de principe de la commune pour une entrée en matière d'ici mai 2021. Le délai se révèle très court s'il est décidé de consulter la population avant de se prononcer.
Pour M. C. Lassauce, il importe d'avoir un avis politique émanant des élus. Si la réponse est positive, il est évident qu'une consultation publique sera organisée.

M. K. Sudan ne veut pas prendre la responsabilité de se retrouver dans la même situation qui a été la sienne suite à la mise en place de macarons de stationnement. La réponse de la commune va influencer sur la constitution par la CGN du dossier de demande de qualification d'une nouvelle ligne de transport public à l'OFT. Pour M. K. Sudan, il n'est pas souhaitable de donner réponse à la CGN avant d'avoir consulté les communiers.

- M. C. Baumberger souligne la nécessité de donner à la CGN un avis politique dans le délai imparti.
- M. K. Sudan préférerait pouvoir disposer de plus de temps pour faire les choses dans l'ordre. Un avis politique engage les élus.
- M. R. Rapin suggère de donner un accord de principe pour que le projet puisse se développer.
- M. K. Sudan interroge sur la portée d'un préavis par rapport à une prise de température de la commission. L'Etat reviendra-t-il uniquement vers l'Exécutif ou le projet fera-t-il l'objet d'une résolution du Conseil municipal ?

M. le Maire précise que l'Exécutif a besoin de savoir si les commissaires sont favorables à ce que l'Exécutif participe à l'élaboration de ce projet. Il faut se positionner ; la population sera consultée en temps voulu.
M. F. Jaccard dit l'importance d'avoir ce soir un préavis des commissions pour aller de l'avant, de donner des réponses aux premières interrogations avant de présenter le projet en Conseil municipal. Il faut pouvoir présenter un projet concret à la population.

- M. J.-N. Ducrest attend un projet qui donne certaines assurances avant de se prononcer. M. le Conseiller municipal ne voudrait pas reproduire la situation liée aux macarons, il faut un accord de tous sur ce projet qui n'est pas clair pour tout le monde.
- M. L. Peccoud trouve que c'est un beau projet et qu'il faut aller de l'avant. Toutefois, il reste un peu de flou sur ce qu'il sera possible de négocier.

- M. le Maire assure que la population sera consultée. Dans un premier temps, il faut considérer ce dossier comme un partenariat avec Lombard Odier qui se fait en toute transparence. M. le Maire regrette toute la méfiance qui entoure ce projet, il faut une décision formelle pour aller de l'avant. En l'absence de décision prise ce soir, l'Exécutif ne pourra pas avancer.
- M. K. Sudan dit l'importance d'être très précis sur la procédure. Il y a 2 décisions à prendre, une première décision qui permet de négocier les termes du contrat et les modalités du projet et une décision finale qui ne devrait être prise qu'après avoir informé la population.
- M. le Maire précise que l'Exécutif demande uniquement si le projet intéresse les commissaires ou non.
- Mme A. Ehretsmann demande s'il serait possible de modifier le calendrier proposé afin d'avoir plus de temps.
- MM. les Adjoints soulignent que soit la commune collabore, soit elle se voit imposer le projet, soit il se développe ailleurs.
- Mme D. Baumberger relève que si la commune se voit imposer le projet, il n'y aura plus de négociations possibles.

M. le Président de la CTSM met aux voix une entrée en matière sur le projet.

Vote : Les commissions acceptent-elles une entrée en matière sur le principe d'une voie lacustre reliant la rive gauche depuis Corsier et la rive droite et partant que l'Exécutif entame des négociations avec les acteurs concernés ?
Pour 9 (unanimité)

L'Exécutif remercie les Conseillers municipaux pour leur confiance.

4. Communications de l'Exécutif

Pas de communication.

5. Divers
Pas de divers.

En l'absence de divers, M. K. Sudan, Président de la CTSM, remercie les membres des commissions de leur participation et lève la séance à 21h10.

Procès-verbal : S. Biffiger